



LA COOPÉRATION AGRICOLE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Contact

N°39
Juillet 2024

Faites-nous part de vos attentes !

Notre conseil d'administration a décidé d'engager un travail de réflexion, pour formaliser notre vision à l'horizon 2030 et ensuite décliner ce travail dans un plan stratégique opérationnel.

Afin d'orienter au mieux les ambitions de notre fédération, nous souhaitons appuyer ce travail sur l'identification de vos attentes vis-à-vis de votre fédération. Pour cela, nous vous proposons de répondre à un questionnaire court, sous la forme d'une enquête en ligne. En cliquant sous le lien ci-dessous, vous accéderez au questionnaire.

Votre avis est important pour nous, il doit nous permettre de réaliser au mieux nos missions et de vous apporter les services et les activités qui vous seront les plus utiles.

Merci de prendre les quelques minutes nécessaires pour répondre à nos questions !

Le président, Patrice DUMAS

- Ce questionnaire est réservé aux coopératives adhérentes,
administrateurs et salariés -

[**Je réponds au questionnaire**](#)



La Coopération Agricole ARA
fermera ses portes la semaine du 15 août.
Nous vous souhaitons un bel été !



Nouvelle promotion Phileas

La 24^{ème} promotion du cycle de formation Phileas à destination des administrateurs de coopérative agricole débutera les 21 et 22 novembre prochain.

Phileas vise à permettre aux administrateurs d'acquérir les compétences et les connaissances indispensables pour exercer leur mandat. Ce cycle de formation de 8 modules de 2 jours consécutifs répartis sur deux hivers, d'octobre 2024 à février 2026, aborde de façon pédagogique et concrète les thématiques de la gouvernance et du fonctionnement de la coopérative, de l'analyse stratégique, de la gestion et de l'analyse financière, de l'efficacité collective... Il permet également de développer une posture de communicant, pour travailler efficacement en conseil d'administration et s'exprimer aisément en public.

La formation est assurée par des intervenants choisis pour leur expertise et leurs qualités pédagogiques, et avec qui nous avons construit une longue expérience de partenariat. Phileas est également nourri des échanges entre les participants permettant un enrichissement collectif par la confrontation des points de vue, des pratiques et des expériences.

N'hésitez pas à diffuser largement cette information dans vos conseils d'administration mais aussi auprès de vos cadres. En effet, pour la première fois et ce, depuis l'année dernière, nous avons ouvert le cycle aux cadres salariés. Une directrice de coopérative a tenté l'aventure et a exprimé sa satisfaction de pouvoir suivre le cycle.

Nous sommes conscients de l'investissement que représente la formation pour une coopérative et l'engagement qu'elle suppose pour un agriculteur élu. Mais nous savons aussi que l'enrichissement des compétences des élus est un des gages de la performance et de l'efficacité, dans la durée, du conseil d'administration de la coopérative, au service des associés coopérateurs.

Nous sommes à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions nécessaires et vous permettre de rejoindre la 24^{ème} promotion Phileas !

Consulter le programme [ici](#)

Inscrivez-vous en téléchargeant le bulletin d'inscription [ici](#)

Nouveau : une formation au modèle coopératif pour les salariés

Le bon fonctionnement d'une coopérative repose sur la compréhension par les associés coopérateurs, en particulier les administrateurs, des spécificités du modèle coopératif et de leur rôle dans la gouvernance. Mais c'est tout aussi vrai pour les salariés de la coopérative, en particulier pour les membres de direction et ceux ayant des relations régulières avec les associés coopérateurs.

En pratique, nous constatons aussi que former les salariés est aussi un facteur d'engagement dans le travail, car il lui donne du sens.

C'est pourquoi nous avons décidé de proposer un module de **formation de 2 jours sur le modèle coopératif et la gouvernance** qui se déroulera à la rentrée, **les 11 et 12 septembre, à Agrapole (Lyon 7^{ème})**.

Ociapiat ayant retenu cette formation dans ses priorités stratégiques, **les coûts de formation pour les entreprises de moins de 250 salariés est entièrement pris en charge.**

Cette formation peut aussi être utile pour les salariés des fédérations spécialisées des coopératives.

➔ **Programme et inscription sur Ociapiat [ici](#)**



ADMINISTRATEUR UN RÔLE CENTRAL, DES COMPÉTENCES INDISPENSABLES

Vous êtes administrateur ?

Phileas vous donnera les clés de compréhension et les méthodes pour jouer votre rôle, être à l'aise dans vos missions et travailler efficacement avec vos collègues et les cadres de direction.

Aucun prérequis nécessaire !

8 modules de 2 jours répartis sur 2 hivers
Promotion de 10 à 15 administrateurs

Formation ouverte aux cadres de direction

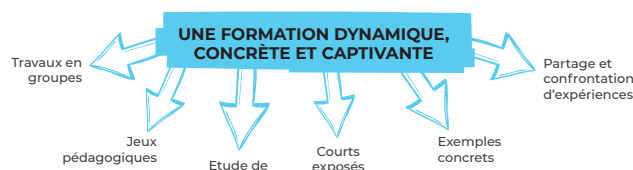
LES RETOURS DE NOS PARTICIPANTS

"En tant que jeune administrateur, la formation, complexe, aurait pu me dépasser. Mais en fait non, le contenu était très bien. J'ai tout compris."

"Une formation indispensable pour se mettre à la table d'un conseil d'administration."



"Ça fait près de vingt ans que je suis élu. Maintenant, je me sens réellement administrateur."



POUR TOUTE QUESTION SUR CES FORMATIONS, CONTACTEZ :
Romain VASSOR • 07 48 13 05 65 • rvassor@ara.lacoopagri.coop

Retour sur le congrès des Vignerons Coopérateurs

Du 26 au 28 juin 2024, le congrès annuel des Vignerons Coopérateurs de France s'est tenu à l'île des Embiez (Var) dans une atmosphère chaleureuse et productive, réunissant les caves coopératives de toute la France pour trois jours d'échanges et de convivialité.

Sous le thème « Les Vignerons Coopérateurs, au cœur et acteurs de toutes les mutations », l'événement a permis d'explorer divers ateliers portant entre autres sur l'Europe, l'énergie et l'économie.

Quatre représentants de la section Vignerons Coopérateurs ARA étaient présents : Tony CAVOT (Beaujolais, Oedoria), Cyril JAQUIN (Ardèche, Vignerons Ardéchois), Guillaume MANIN (Beaujolais, Fleurie), Serge ROUX (Drôme, SCAN).

Entre sessions de travail, commissions et assemblée générale, ce congrès a connu un franc succès, caractérisé par des échanges fructueux, des moments de détente, de découverte, et une participation active de tous les participants.

Un grand merci à toute l'équipe organisatrice, ainsi qu'aux participants. Nous espérons vous voir nombreux lors du prochain congrès.

· MATHILDE PÉRATÉ



Réunion du groupe Jeunes du Beaujolais-Lyonnais-Forez

La première réunion du groupe Jeunes des caves coopératives du Beaujolais-Lyonnais-Forez s'est déroulée le jeudi 23 mai à la cave d'Oedoria.

Les jeunes se donnent de nouveau rendez-vous le jeudi 25 juillet à 18h à la cave de Fleurie.

· MATHILDE PÉRATÉ



Ouverture des nouveaux dispositifs de la planification écologique

Pour rappel, dans le cadre de la planification écologique, plusieurs dispositifs visent à soutenir, sous la forme de guichets ouverts, des investissements en agroéquipements permettant la réduction voire la substitution de l'utilisation de produits phytos, l'amélioration de la performance énergétique des serres, la réduction de l'impact des effluents d'élevage, la mise en œuvre de plan de souveraineté des protéines végétales et des fruits et légumes.

Des appels à projets permettent également d'accompagner les projets collectifs de filières ayant pour objectif de contribuer à la souveraineté agricole de la France.

Les téléservices permettant le dépôt des dossiers de demande d'aide sont progressivement accessibles via le [site Internet de FranceAgrimer](#)

1^{ers} arrivés = 1^{ers} servis, jusqu'à épuisement des crédits !

Ouverture de l'AAP "Projets territoriaux"

FranceAgriMer a ouvert l'AAP Projets territoriaux, Pour une enveloppe de 61,3 millions d'euros. La fin de dépôt des projets est fixée au 31/12/2024.

Pour quel type de projet ? Pour des démarches collectives impliquant des partenaires complémentaires dont au moins deux doivent être indépendants et provenant de deux maillons différents d'une ou plusieurs filières. Les projets doivent concerner des actions particulièrement structurantes et innovantes pour les filières existantes ou émergentes. Un opérateur de l'amont et une entreprise doivent obligatoirement figurer parmi les partenaires.

Pour quel objectif ? Le projet doit permettre aux filières de s'engager dans un processus de transformation, tant d'un point de vue économique et social que dans les domaines environnemental et sanitaire.

Le projet doit créer de la valeur pour l'amont et l'aval, et répondre aux enjeux de la planification écologique : réduction de l'empreinte environnementale, réduction du recours aux intrants, réduction des émissions de GES, amélioration de la résilience face aux aléas climatiques et sanitaires, bien-être animal et souveraineté alimentaire. Les projets devront être réalisés sur une période de 12 à 36 mois.

Quels bénéficiaires ?

- Acteurs économiques (exploitations agricoles et leurs groupements, aquaculteurs, collecteurs, coopératives, entreprises de transformation agroalimentaires, négoce, distributeurs)
- Acteurs de la R&D
- Structures fédérant plusieurs entreprises (sociétés de projet, GIE, association...)
- Entités représentatives des entreprises de la filière ou une interprofession
- Instituts techniques agricoles ou agroalimentaires
- Centres techniques
- Chambres d'agriculture

Quel montant ?

Les dépenses présentées par projet doivent être supérieures à 200 000€ et doivent concerner directement la mise en œuvre du projet.

Les dépenses éligibles portent à la fois sur des dépenses matérielles et immatérielles :

- Dépenses immatérielles
- Salaires bruts et charges patronales
- Prestations extérieures
- Dépenses matérielles
- Coûts des investissements à l'aval (collecte, tri, commerce de gros, stockage, préparation, transformation)
- Coûts des investissements en R&D (réalisation de prototypes ou démonstrateurs)
- Acquisition, construction ou rénovation de biens immobiliers liés au projet.

Le cumul d'aides publiques est possible dans la limite des taux maximum indiqués ci-dessus.

Vous trouverez toutes les informations sur le [site de FranceAgriMer](#).

Le volet environnemental représente 60% de la note finale et doit recueillir une note minimale de 6/12.

AAP pour financer les démarches volontaires d'accompagnement des agriculteurs face au changement climatique

Dans le cadre de la planification écologique, l'ADEME et le Ministère en charge de l'agriculture lancent un AAP pour financer des démarches volontaires d'accompagnement des agriculteurs face au changement climatique.

Deux dispositifs complémentaires sont proposés :

- **Les projets collectifs** ayant pour objectif de construire et d'animer une stratégie « climat et sols agricoles » à l'échelle d'un territoire et d'une ou plusieurs filières :
 - Volet A : réaliser l'état des lieux des enjeux de la transition climatique agricole pour un territoire/une ou plusieurs filières et identifier les stratégies possibles ;
 - Volet B : à partir du diagnostic et plan d'action du volet A, appuyer le passage à l'action des exploitations.
- **Un accompagnement individuel des exploitants volontaires**, par la réalisation de diagnostics climat et sols, la construction d'un plan d'action de leur exploitation. Cette démarche sur-mesure, allant jusqu'à une évaluation des impacts économiques du plan d'action et incluant un suivi rapproché, contribue à faciliter l'engagement dans la transition agroécologique et la mobilisation dans la lutte contre le changement climatique. Un seul parcours /agriculteur à choisir entre :
 - Accompagnement climat simplifié sur 1 jour, individuel ou collectif ;
 - Accompagnement approfondi, sur 5 jours, sur la base de 3 modules : module bas carbone ; module adaptation ; module santé du sol.

Les dossiers de candidature sont à télécharger et à déposer, une fois complétés, sur la plateforme "Agir" de l'ADEME :

⇒ [Déposer une demande d'aide pour une démarche collective](#)

⇒ [Déposer une demande d'aide individuelle](#)

Date de clôture : le 11 septembre 2024 à 16h

RETROUVEZ TOUS LES DISPOSITIFS D'AIDE A LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE POUR 2024 [ICI](#)

· DELPHINE ECOUELLAN



QUALITÉ | SÉCURITÉ DES ALIMENTS | RSE

Des experts de la filière alimentaire pour un avenir durable



Les membres du Club Audits Croisés accueillis chez Yoplait à Vienne

Le Club Audits Croisés de La Coopération Agricole ARA - Isara Conseil organise deux fois par an une journée à destination de ses adhérents sur des thématiques d'actualité.

Le 10 juin dernier, nous avons été accueillis chez Yoplait à Vienne.

Après la visite de l'usine de fabrication des célèbres yaourts « Paniers de Yoplait », Benjamin DOYER, directeur d'usine, a présenté l'entreprise, son historique, sa démarche qualité et RSE. Les échanges se sont poursuivis autour des problématiques métiers notamment liés aux évolutions des référentiels qualité comme l'IFS v8.

Une journée conviviale, riche d'échanges, qui permet à chaque participant de se nourrir des retours d'expériences des membres du Club.

· HÉLÈNE DECHAMPS & ANNIE GIACOMETTI



42 AUDITEURS
AU SEIN DU
CLUB EN 2024

EN MOYENNE **35**
AUDITS PAR AN

37
ENTREPRISES

FILIÈRES :
VINS • FRUITS FRAIS & TRANSFORMÉS • CHARCUTERIE •
PRODUITS LAITIERS • CÉRÉALES/FARINES •
PRODUITS DE LA MER • BOULANGERIE SURGELÉE

VOTRE CONTACT :

Annie GIACOMETTI • Tél. 07 86 94 67 91
agiacometti@ara.lacoopagri.coop

2 réunions
d'échange
par an

Entre
acteurs de la
qualité de
coopératives
agricoles et IAA

Actualités
réglementaires
Interventions
d'experts
Visites
d'entreprises

1 Journée
d'audit
donnée = **1** Journée
d'audit
reçue

-10%
sur le catalogue
des formations
professionnelles

En **présentiel**, en **distanciel** ou en **e-learning**, vous trouverez forcément la formule qui vous convient le mieux !

Nos formations

en **2024**

Durée 1 JOUR

5 NOVEMBRE • À distance
5 DÉCEMBRE • Lyon

FOOD SAFETY CULTURE

Comprendre, s'évaluer et concevoir son plan d'actions. Découvrez notre outil d'auto-évaluation Food Safety Culture.

Durée 1 JOUR

14 NOVEMBRE • Lyon
• à distance
+ E-LEARNING



FOOD DEFENSE

Connaître les risques de malveillance pour construire son plan d'actions. Découvrez notre outil d'analyse Food Defense.

Durée 3 JOURS

5, 6 & 12 SEPTEMBRE • Lyon

DEVENEZ UN AUDITEUR INTERNE EFFICACE



Formation terrain des auditeurs avec utilisation de l'outil « Cartes Mentales ».

Durée 1 JOUR

3 OCTOBRE • Lyon
3 DÉCEMBRE • À distance

HACCP

Mettre en place son étude HACCP : au delà d'une exigence réglementaire, un outil de pilotage des risques.

Durée 2 JOURS

9 & 10 SEPTEMBRE • Lyon



LES OUTILS POUR STRUCTURER SA DÉMARCHE RSE

Formation/action. Acquérir la méthodologie à suivre et les outils pour identifier ses enjeux RSE prioritaires et construire son plan d'actions.

Durée 1 JOUR

3 OCTOBRE • À distance
28 NOVEMBRE • Lyon



FRAUDES ALIMENTAIRES

Connaître les risques de fraudes des filières pour construire son plan d'actions. Découvrez notre outil d'analyse de vulnérabilité.

Durée 1 JOUR

3 SEPTEMBRE • Lyon
5 DÉCEMBRE • Lyon

PREMIERS PAS VERS LA RSE EN AGROALIMENTAIRE

Appréhender la RSE, comprendre le périmètre couvert par la RSE et repérer les étapes indispensables pour engager un projet de structuration de sa démarche RSE.

Durée 1 JOUR

12 DÉCEMBRE • Lyon
21 OCTOBRE • À distance

LA RÉVISION 8 DE L'IFS FOOD

Intégrer les évolutions du référentiel. Connaître les modalités d'évaluation et de calcul des temps d'audit.

Durée 1 JOUR

15 NOVEMBRE • Lyon

RÉFÉRENT INTERNE GESTION DES NUISIBLES / SANITATION

Former un référent interne à la gestion des nuisibles conformément à l'IFS V7.

Durée 1 JOUR

13 DÉCEMBRE • Lyon

LES EMBALLAGES ET LE CONTACT ALIMENTAIRE

Un expert vous retranscrit les exigences réglementaires et vous éclaire sur les principes généraux à connaître.

Durée 1 JOUR

10 OCTOBRE • Lyon

DÉPLOYER ET ANIMER UNE DÉMARCHE FSSC 22000 V6

Comprendre et mettre en œuvre les exigences pour mener à bien votre démarche de certification.

Durée par module 1 JOUR

21 & 22 NOVEMBRE • Lyon

Module 1 & 2



MÉTROLOGIE DES DENRÉES PRÉEMBALLÉES ET DES ÉQUIPEMENTS EN IAA

Module 1 : Les basiques

Des réponses pour comprendre et optimiser la gestion de votre parc d'équipements.

Module 2 : Les outils de pilotage

La gestion des contrôles en cours de production et les méthodes associées.



Cliquez sur l'image ou scannez le QR Code pour découvrir le programme :



Cliquez **ici** ou flashez le QR Code pour découvrir nos autres formations :



La Coopération Agricole ARA et Isara Conseil vous invitent aussi à découvrir :

Réalisé avec le soutien financier du DINAIL




www.foodcollab.fr



📍 Bénéficiez d'une réduction de 10% sur toutes nos formations en étant membre du Club Audits Croisés*

*Contactez Annie GIACOMETTI pour en savoir plus
✉ agiacometti@ara.lacoopagri.coop ☎ 07 86 94 67 91

Nos formatrices



Hélène DECHAMPS



Alexia LAFARGE



Justine CHEVROL-HAINAUD

Votre contact



Valérie MANN

✉ vmann@isara.fr
☎ 04 27 85 86 63



Ces formations sont accessibles à tous. Inscription facilitée pour tous les adhérents OCAPIAT. Financement de 100% des coûts pédagogiques par OCAPIAT pour les adhérents de moins de 50 salariés.

Consulter Valérie MANN pour les modalités.

Catalogue disponible : offredeformation.ocapiat.fr/catalogui/#/home



Entreprises et grossistes agroalimentaires du territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes, AP'PROche vous propose une journée de rapprochement régional pour faire connaître vos **produits innovants** aux acteurs de la **Restauration Collective** !

Dans un cadre professionnel :

- **Valorisez votre ancrage territorial** et l'intérêt spécifique **innovant** de votre produit alimentaire, à travers leur mise en œuvre par une équipe de cuisiniers et recevez des retours de professionnels de la Restauration Collective .
- **Développez votre réseau** et vos connaissances du marché de la Restauration Collective en participant aux conférences.

Engagez des coopérations de proximité à travers des rendez-vous d'affaires avec des distributeurs et/ou des professionnels de la restauration.

Toutes les innovations sont considérées, elles peuvent porter sur :

- La **provenance** des matières premières ;
- Le processus de **fabrication** ;
- La **qualité**, les labels ;
- Le conditionnement, l'emballage ;
- La composition **nutritionnelle** ;
- Les qualités **organoleptiques** ;
- La facilité du **travail en cuisine** ou de service ;
- La réponse à un **régime alimentaire** spécifique ;
- L'adaptation à un **public** spécifique.

Les principaux critères de sélection étudiés sont :

- Le caractère innovant ;
- La provenance des matières premières : local, régional... ;
- Capacité à fournir la Restauration Collective ;
- L'intérêt pour la restauration collective : *critères Egalim, produit à forte demande ou peu présent sur le marché, répond à des besoins liés à ce marché : facilité de service, possibilité de réaliser plusieurs recettes avec...* ;
- Le lien avec le développement durable.

Toutes les informations [ICI](#)

Formulaire de candidature [ICI](#)

Votre contact : Mathilde de LAROCHE

Tél. 06 03 64 63 14

m.delaroche@comite-arag.fr

Source : Auvergne Rhône Alpes Gourmand

SIAL



Paris
SATURDAY 19 - WEDNESDAY 23
OCTOBER 2024
PARIS NORD VILLEPENTE - PARIS

**RÉDUISEZ VOS COÛTS DE PARTICIPATION
AU SIAL 2024 en vous inscrivant sur le stand
partagé d'Auvergne-Rhône-Alpes**



Un espace ouvert de 27m² pour 5 entreprises (sans cloisons de séparation), soit un espace de 5,4m² par entreprise au prix de 4 500€ HT avec :

- Logo suspendu ;
- Banque d'accueil avec logo ;
- Mange debout + 2 tabourets ;
- 600 Watt ;
- Accès à une réserve commune équipée.

**Attention date limite d'inscription
le vendredi 16 août !**

Vous souhaitez participer au salon sur ce stand partagé ?

**Téléchargez et complétez
le bulletin d'inscription**

Il est à renvoyer à Mathilde de LAROCHE
m.delaroche@comite-arag.fr

Attention : les places étant limitées, les réservations des emplacements se feront par ordre de réception des bulletins d'inscription.

CARNET

DU MOUVEMENT DANS LE RÉSEAU !

Jean-François LOISEAU, nouveau président de l'**ANIA**.

Christophe ROUSSE, nouveau président de **FELCOOP**.

Pascal LE BRUN, nouveau président du **CNIEL**.

Jean-Michel JAVELLE, nouveau président de **SODIAAL**.

Sébastien COURTOIS, nouveau président du Conseil de Région **SODIAAL Sud-Est**.

Julien DELHEUR, nouveau président du groupe coopératif **EUREA**.

Josselin DHAILLE, nouveau directeur des coopératives laitières **BRESSOR** et **Vallée de l'Ange**.



AGENDA

JUILLET

Lun 1^{er}

CA Comité ARAG
AG FRSEA

Mar 2

Commission développement LCA
AG association Altitude

Mer 3

Auchan Tour
Cofil bovin lait AURA

Jeu 4

CA CRESS
Copil ORAB

4 & 5

Journées Pôle animal LCA

Ven 5

AG ARIA
CRIEL AOP

Mar 9

Signature Plan régional de filière grandes cultures

Mer 10

Commission RH LCA

10 & 11

Réunion Club Coop Com LCA

Ven 12

Cofil bovin viande AURA
CA Agrolabs

Mar 16

CAF AURA

Mar 23

Section VC ARA

SEPTEMBRE

Ven 6

CA association Altitude

Mar 10

CST Cluster Herbe MC
Comité régional alimentation territorialisée

Jeu 12

Journée Filière lait Bio

Ven 13

GT partenaires du plan Bio

Mer 18

CA ARAG

Jeu 19

Réunion échanges DRH LCA ARA

Ven 20

CA Végépolys Valley
CA ARIA

Mar 24

Commission RH LCA
Bureau CRIEL AMC

Mer 25

Copil Emploi Formation Attractivité LCA

Jeu 26

CA LCA ARA

AOÛT

Mar 27

Copil ORAB

Ven 30

Bureau Végépolys Valley

**La Coopération Agricole ARA
fermera ses portes la semaine
du 15 août.**

**Nous vous souhaitons
un bel été !**

**PLUS VOUS ALLEZ LOIN,
PLUS VOTRE BANQUE
DOIT ÊTRE PROCHE DE VOUS.**

**CHOISISSEZ L'EXPERTISE D'UN GRAND GROUPE BANCAIRE
ET LA RÉACTIVITÉ D'UNE BANQUE ANCRÉE EN RÉGION**



CRÉDIT AGRICOLE

Contact 9/13

AGRODISTRIBUTION | 17/06/2024

NUTRALP, UN OUTIL MUTUALISÉ POUR PRODUIRE DU TOURTEAU LOCAL

L'usine Nutralp, projet à 15 M€ porté par trois coopératives, a été inaugurée, jeudi 13 juin, à Bâgé-Dommartin (Ain). Elle triture depuis quelques mois trois graines pour la fabrication d'aliments du bétail destinés aux adhérents.

Depuis le 15 février, l'usine Nutralp, à Bâgé-Dommartin (Ain), triture des graines locales de colza, soja et tournesol. Trois ans se sont écoulés entre l'émergence de l'idée et sa mise en route. « Les coopératives ont pour missions la performance économique de leurs adhérents, l'innovation et la structuration de filière : cet outil y contribue », a déclaré Yannick Dumont, président de Nutralp et de Jura Mont-Blanc, lors de l'inauguration officielle de l'usine, le 13 juin.

Une capacité de trituration de 15 000 t par an

Porté à parts égales par trois coopératives indépendantes, Bresse Mâconnais, Capdis et Jura Mont-Blanc, totalisant 3 300 adhérents, l'outil a une capacité de trituration de 15 000 tonnes, équivalent à quelque 5 000 ha. Ce projet à près de 15 millions d'euros, qui se prévaut d'un impact environnemental réduit (silos isolés, recyclage de la chaleur, des poussières et de l'eau...), a reçu des aides nationales du plan France Relance, du département et de la Région.

Gilles Brenon, éleveur de porc adhérent à Capdis et vice-président de la chambre d'agriculture de l'Ain, insiste : « Étant grand consommateur de tourteaux, je suis convaincu qu'il faut relocaliser l'approvisionnement. Et le plus important, c'est que l'outil est porté par des coopératives à taille humaine : il est aux mains des adhérents. »

10 M€ de chiffre d'affaires attendu

L'huile représentera la majorité du volume et du chiffre d'affaires, elle sera vendue sur le marché national, avant peut-être de trouver un débouché local à plus haute valeur ajoutée. Mais le but premier est d'approvisionner en tourteaux les deux usines d'aliments détenues par les coopératives (JMB et UBRS).

« Nous espérons passer de 75 % de tourteaux importés à moins de 25 %, explique Thomas Aubry, directeur de Nutralp et de la coopérative Bresse Mâconnais. Le chiffre d'affaires global attendu est autour de 10 M€ par an mais fluctuera selon le cours des matières premières. Nous cherchons à servir nos adhérents, plutôt que la rentabilité à court terme. »

Le tourteau produit devrait être compétitif par rapport au tourteau non OGM, recherché par les filières d'élevage AOP de la région. Du tourteau OGM restera importé afin de produire un aliment à prix compétitif pour les filières animales moins bien valorisées.

Diversifier les assolements des adhérents

Pour cette première demi-campagne, les besoins sont largement couverts par les 9 000 tonnes (50% colza, 25% de soja et tournesol) collectées chez les adhérents. Les dirigeants sont convaincus que les agriculteurs sèmeront davantage de ces trois graines, car les problématiques agronomiques incitent à diversifier les assolements (manque d'eau, diminution des matières actives autorisées, développement de résistances...).

En triturant trois graines, dont la proportion pourra varier d'un an sur l'autre, Nutralp s'offre une certaine flexibilité, mais le soja sera particulièrement recherché pour sa haute teneur en protéines. ■

Bérengrère LAFEUILLE

LES ECHOS | 19/06/2024

LA COOPÉRATIVE AGRICOLE OXYANE SE DOTE D'UNE USINE DE TRITURATION DE SOJA

Depuis la Côte-Saint-André, en Isère, le site transformera chaque année 25.000 tonnes de graines de soja produites par les agriculteurs locaux. L'investissement de 10 millions d'euros doit permettre de réduire la dépendance aux importations.

Juste à côté de son site industriel de stockage de céréales et son usine d'aliments du bétail de la Côte-Saint-André, en Isère, la coopérative agricole Oxyane dispose maintenant d'une usine capable de transformer les graines de soja en huile et tourteaux pour alimenter le bétail. « En produisant ici, nous économisons en carbone l'équivalent de 22.600 allers-retours entre Paris et New York », plaide Georges Boixo, directeur général d'Oxyane.

L'impact écologique et la réduction de la dépendance aux exportations pour l'alimentation du bétail ont pesé dans la décision d'investir dans une unité de trituration. Une aide du plan de relance, à hauteur de 2 millions d'euros, a contribué à réunir les 10 millions nécessaires à la construction de ce site.

Sensibiliser. En service depuis quelques jours, ce site transformera 25.000 tonnes de graines de soja par an pour en faire des tourteaux servant à l'alimentation du bétail. « Nous transformerons en priorité les productions de nos agriculteurs et nous réserverons également les tourteaux à nos adhérents », insiste le directeur général de la coopérative agricole. Un partenariat avec le groupe agro-industriel Avril, qui a contribué à la conception de cet outil de production, permettra par ailleurs d'écouler l'huile.

L'unité de texturation et les bâtiments qui l'abritent ont été paramétrés pour installer une deuxième ligne de trituration et doubler la capacité de production. Mais Georges Boixo reste prudent. « Produire localement peut rendre le produit final plus cher que l'importer », alerte-t-il. Reste à travailler avec les agriculteurs et sensibiliser les consommateurs pour pousser les productions françaises, même si leur coût est un peu plus élevé.

Filière locale. Le président d'Oxyane reste néanmoins déterminé à structurer une véritable filière soja au sein de sa coopérative. « Nous maîtrisons les semences, nous maîtrisons les cultures et, agronomiquement, la culture du soja est intéressante, car elle consomme peu d'engrais. C'est pourquoi nous souhaitons la développer », explique Georges Boixo. Un nouveau relais de croissance pour les 7.000 agriculteurs adhérents d'Oxyane qui, pour les céréaliers, produisent aujourd'hui essentiellement du blé et du maïs.

Née en 2020 du rapprochement de la coopérative iséroise La Dauphinoise et de son homologue de l'Ain Terre d'Alliances, Oxyane (dont le siège est à Genas, dans le Rhône) a réalisé l'an dernier 860 millions d'euros de chiffre d'affaires : 450 millions à travers son pôle agricole, principalement avec la collecte et la vente de céréales ; 145 millions avec la vente d'oeufs ; 140 millions avec la nutrition animale ; 125 millions grâce à ses jardineries à l'enseigne Gamm vert. L'ensemble emploie 1.860 personnes. ■

Françoise SIGOT

LE PATRIOTE BEAUJOLAIS | 19/06/2024

AGAMY ENGAGÉE SUR LA MONTÉE EN GAMME ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La cave coopérative affirme ses ambitions, tant à la production qu'à la commercialisation de ses vins.

"On vient de traverser 20 ans de crise. On a connu des succès mais aussi des échecs qui nous ont coûté cher et fait traîner des pieds. Mais on a fait le tour des placards et il n'y a plus de poussière, ni sous le tapis. Ça nous permet de nous projeter un peu". Sébastien Coquard, viticulteur à Bully et président d'Agamy, reconnaît que la cave coopérative a souffert ces dernières années.

Mais c'est avec un élan d'optimisme et des perspectives et projets d'avenir que la structure viticole et ses 260 vignerons pour 930 ha de vignes dans quatre bassins de production, tracent progressivement un nouveau chemin. Et comme pour emboîter le pas des appellations du Beaujolais et de leurs organismes socles, Sébastien Coquard croit beaucoup en la montée en gamme, à travers une politique tarifaire que la cave coopérative a revu à la hausse, "pour aussi offrir une juste rémunération à nos coopérateurs".

Soit on produit des vins pas trop chers, issus d'un vignoble industrialisé, soit on regarde l'avenir en passant par la montée en gamme pour nos vins. Une chose est sûre, il faut quitter cet entre-deux, cette voie intermédiaire, et on a

raison de tendre vers ce second objectif", assure-t-il.

"On veut réduire notre empreinte carbone et pas uniquement à la vigne"

Commercialement, Agamy veut conforter ses positions en CHR, secteur qui traverse une période morose avec la crise actuelle, et continuer à développer sa distribution locale à travers les boutiques Vilavigne, franchise dont elle est cofondatrice, dont une à Lyon, place Bellecour.

Alors qu'elle vient d'ouvrir la table d'Agamy à Sain-Bel, un restaurant accolé à sa boutique, elle veut accroître la part de ces activités pour la porter à 10% du chiffre d'affaires d'ici 2024, contre 7,5 % actuellement. "Les positions intéressantes sont à l'export, ajoute le président, avec des marchés matures et d'autres à découvrir encore. Si on peut y aller..."

Produire de manière plus responsable pour capter la clientèle. C'est aussi le travail de fond que mène Agamy qui est certifiée Vignerons engagés depuis 2021, une certification reprenant deux thèmes majeurs : la responsabilité sociétale et le développement durable.

"On produit des vins Haute valeur environnementale, 10% de nos vignes sont labellisées bio mais au-delà même du label, c'est un travail de fond qui compte : les couverts végétaux, la matière organique, etc. On veut réduire notre empreinte carbone et pas uniquement à la vigne."

Reprenant les principes de l'éco-conception, depuis 2023, elle a développé une gamme 100% éco-conçue avec des bouteilles allégées de près de 20%. Elle utilise des bouchons recyclés, des étiquettes réalisées avec un papier responsable et des encres végétales.

Et ça va se poursuivre en 2024 puisque la cave coopérative annonce une refonte complète de ses gammes en mettant l'accent sur l'éco-responsabilité. Elle va par ailleurs installer des panneaux photovoltaïques sur le site de Bully, ce qui est déjà le cas à Quincié-en-Beaujolais, "pour auto-consommer et en vendre une partie de l'électricité produite", achève Sébastien Coquard. ■

David DUVERNAY

QUEST-FRANCE | 20/06/2024

JEAN-MICHEL JAVELLE DEVIENT PRÉSIDENT DE SODIAAL, PREMIÈRE COOPÉRATIVE LAITIÈRE DE FRANCE

Éleveur dans la Loire, Jean-Michel Javelle succède à Damien Lacombe à la tête de la coopérative Sodiaal.

Jean-Michel Javelle est le nouveau président de Sodiaal, la première coopérative laitière de France. Il a été élu par le conseil d'administration ce mercredi 19 juin 2024, à l'occasion de l'assemblée générale qui se tenait à Pau (Pyrénées-Atlantiques). Éleveur laitier de 58 ans dans la Loire, Jean-Michel Javelle était jusqu'ici le vice-président de Sodiaal. Membre du bureau depuis 14 ans, il aura à ses côtés Patrice Binet, président de région Bretagne-Est chez Sodiaal, qui devient vice-président de la coopérative.

« Défendre la valeur du lait ». Jean-Michel Javelle succède à Damien Lacombe, qui a été à la tête de Sodiaal pendant dix ans. « Je tiens à le remercier pour son engagement total ces dix dernières années et pour la détermination avec laquelle il a défendu notre collectif et notre modèle. Cette nomination est un honneur, mais avant tout une immense responsabilité », a déclaré le nouveau président, au moment de prendre ses fonctions. « Notre coopérative fait face à de nombreux défis : défendre la valeur du lait de nos adhérents tout en répondant aux attentes des consommateurs. Cette recherche de valeur doit nous permettre de se projeter dans l'avenir avec fierté et avec responsabilité », ajoute-t-il. ■

LES ECHOS | 21/06/2024

UN AGRICULTEUR ÉLU PRÉSIDENT D'UNE ASSOCIATION NATIONALE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES EN CRISE

Jean-François Loiseau, céréalier, président de la coopérative Axéreal, a été élu président de l'Association nationale des industries alimentaires (Ania). Il succède à Jean-Philippe André, ex-directeur du confiseur Haribo en France. Il est le premier agriculteur à ce poste.

Il est le premier agriculteur à prendre la présidence de l'Association nationale des industries de l'alimentation (Ania). Jean-François Loiseau, seul candidat, a été élu ce jeudi pour succéder à Jean-Philippe André, ex-directeur du confiseur allemand Haribo en France. Son mandat est de trois ans.

Jean-François Loiseau, céréalier dans le Loir-et-Cher, président depuis 2011 de la coopérative Axéreal, est administrateur de l'Ania depuis six ans, via ses responsabilités dans la Meunerie. Il arrive à un moment délicat pour l'association, qui vient de perdre le tiers de son budget avec le départ des Brasseurs de France et de la Fédération nationale des industries laitières (FNIL), qui représente de grands groupes comme Lactalis, Danone et Bel.

« Dysfonctionnements ».

La FNIL a fait savoir son mécontentement à plusieurs reprises, sans obtenir gain de cause, estimant que « les services rendus par l'Ania n'étaient pas à la hauteur des sommes » qu'elle lui verse. Elle a déploré un manque d'efficacité opérationnelle et souhaité, sans l'obtenir, la promesse d'une refondation. Selon nos informations, d'autres départs pourraient avoir lieu. L'industrie laitière et Brasseurs de France ont donné leur préavis de départ six mois à l'avance, comme le veut le règlement de l'Ania et se sont acquittées de leurs cotisations (respectivement 600.000 euros et 300.000 euros pour 2024).

Jean-François Loiseau est présenté comme « un homme d'action, reconnu pour sa capacité à fédérer les structures » qu'il préside, dont Intercéréales depuis 2016 et l'Association nationale de la meunerie française depuis 2019. Il a animé, en 2017, le groupe export des Etats généraux de l'alimentation souhaités par Emmanuel Macron. Conscient d'un certain nombre de « dysfonctionnements » au sein de l'Ania, il a déclaré dans un entretien accordé à « L'Opinion », que « le sens commun s'est perdu » au sein de l'organisation.

Des intérêts divergents

« Les sujets importants ne sont plus portés dans le débat public, selon Jean-François Loiseau. Il y a un trou béant entre la production agricole et la distribution. Les grandes enseignes sont organisées, nous sommes éparpillés. » Face à cette situation, le nouveau président souhaite « rassembler les industries agroalimentaires et faire entendre leur voix efficacement ».

L'Ania représente des milliers d'entreprises agroalimentaires, dont de nombreuses petites structures, au travers de 32 syndicats de métiers et 17 associations régionales. Un attelage composite, représentant des intérêts très divers, qui ne facilitent pas le consensus. ■

Marie-Josée COUGARD

RÉFÉRENCE AGRO | 01/07/2024

« TRAVAILLER EN COLLECTIF EST MAJEUR POUR L'INSTALLATION », CHRISTINE EYSSERIC ROCCA, SODIAAL

« Nos dispositifs d'accompagnement des nouveaux installés sont en place depuis 2014. Nous avons anticipé cet enjeu de l'installation. Notre force est notre organisation collective, tant sur les plans financiers qu'humains », déclare Christine Eysseric Rocca, directrice des affaires publiques de Sodiaal, à Référence agro le 27 juin 2024. La coopérative laitière a communiqué ses chiffres relatifs aux nouvelles installations en son sein, le 24 juin 2024. L'objectif de 1 000 installations entre 2019 et 2026 a été atteint, avec 1 232 nouveaux installés à date. Sodiaal a également élu son nouveau président, Jean-Michel Javelle, à Pau le 19 juin 2024.

Référence agro : Vous annoncez 1 232 nouvelles installations agricoles entre 2019 et 2023 au sein de votre coopérative. Cela dépasse vos objectifs de 1 000 installations d'ici à 2026. Comment expliquez-vous ces chiffres ?

Christine Eysseric Rocca : Notre coopérative appartient à ses éleveurs. Notre objectif est à la fois de continuer à avoir du lait en France et de le valoriser. Nous le valorisons au travers de nos marques Yoplait, Entremont et Candia. Nous travaillons continuellement à la création de la valeur par l'innovation par exemple. Nous savons l'importance et l'enjeu de l'installation dans cette création de valeur. Cela fait longtemps que nous menons une politique d'installation et d'accompagnement des nouveaux installés.

En réalité, nous avons lancé notre « Sodiaal Box » en 2014. Nous avons anticipé cet enjeu de l'installation, en le plaçant rapidement comme l'une de nos priorités. Pour chaque nouvel installé, nous nous engageons à ce qu'il bénéficie d'un accompagnement, financier et humain. Une enveloppe de 10 000 € lui est allouée. Nous lui donnons les moyens de se former, en prévoyant des remplacements par exemple. Nous avons créé un comité des nouveaux installés pour favoriser le soutien, les échanges et les rencontres entre eux. Ce qui différencie le modèle coopératif des autres modèles est que nous travaillons en collectif. Un éleveur qui s'installe chez Sodiaal n'est pas tout seul. Nous avons organisé nos journées des nouveaux installés, dans le Nord les 25 et 26 mai 2024. Ils étaient une centaine, sur les 230 nouveaux installés en 2023, et tous recherchent du lien, de se sentir en collectif.

Nous réfléchissons à la mise en place d'un dispositif particulier pour accompagner nos nouveaux installés sur la

question du foncier. Nous aurons des solutions à proposer dans les prochains mois.

Le prix du lait est une des conditions d'installation. Une coopérative fonctionne sur la redistribution : quand nous faisons un résultat positif, nous avons une clé de répartition, un partage de la valeur. À Sodiaal, un tiers de notre résultat va en cash au niveau des éleveurs, donc dans le prix du lait. Un autre tiers va dans les parts sociales. Et le dernier tiers est réinvesti dans la coopérative, notamment pour les outils de transformation et de transition.

Nous dépassons nos objectifs d'installation car nous sommes fortement attachés à notre modèle d'accompagnement collectif et à la visibilité sur l'avenir que nous donnons à nos agriculteurs.

Avez-vous remarqué des évolutions sur le profil de vos nouveaux installés sur les dernières années ? Et sur leur souhait en matière de modèle d'exploitation ?

Nous voyons arriver beaucoup plus de jeunes non issus du monde agricole. Nous avons encore beaucoup de transmissions, et de plus en plus de femmes qui s'installent.

Ces nouveaux installés, comme tous les éleveurs de la coopérative, ont comme objectif de réduire l'empreinte carbone de leur exploitation. La prime Durabilité Sodiaal encourage et valorise les efforts des éleveurs en matière de carbone et de biodiversité. Nous travaillons également sur un partenariat pour installer de la microméthanisation. C'est une solution qui peut convenir à certains éleveurs.

La robotisation fait aussi partie des solutions pour les nouveaux installés pour se libérer du temps, et gagner une meilleure connaissance de la production laitière sur leur exploitation.

Les modèles d'élevage sont variables. Nous sommes présents dans 72 départements. Cela varie en fonction du territoire. Nous n'avons pas de modèle d'élevage-type. Il y a des petites exploitations comme des exploitations où il peut y avoir 200 vaches. Souvent, ces grandes exploitations sont en GAEC, avec des associés. Nous observons une évolution des GAEC, un système où des éleveurs sont ensemble, leur permettant de partager le temps de travail, de se libérer des week-ends ou d'avoir des vacances. Cela contribue au bien-être global.

Votre prochain objectif est d'atteindre les 1 000 nouveaux installés d'ici à 2030. Est-ce réalisable ? Avez-vous déjà des projections sur les évolutions de l'installation agricole en France pour les prochaines années ?

Nous sommes restés dans une continuité avec nos précédents objectifs. Il y a une capacité d'accueillir. Il vaut mieux

que nous ayons des objectifs atteignables, qui donnent de l'ambition plutôt que de mettre des chiffres trop hauts et qui découragent. Notre souhait est d'avoir un nombre d'éleveurs qui correspond à la demande en lait et en produits laitiers, en France principalement, mais aussi en Europe et à l'international. Nous avons besoin d'installer pour maintenir nos outils de transformation, nos laiteries, nos fromageries. Nous ferons notre possible pour maintenir la production laitière à un niveau satisfaisant et suffisant en installant de nouveaux agriculteurs.

Pour maintenir la filière laitière française, c'est un triptyque : l'éleveur, la production et la consommation. La consommation laitière, même avec l'apparition d'alternatives végétales, reste stable en France. Les marchés sont plutôt bien orientés. Si nous n'avons pas de lait demain en France, nous serons obligés de faire appel à du lait ou à des produits laitiers importés de l'étranger. Ne reproduisons pas ce qui a été fait sur la filière volaille. Sans un prix du lait acceptable, il n'y a pas d'attractivité et donc pas de vocation créée sur le métier.

Cette continuité s'exprime aussi par l'élection de Jean-Michel Javelle. Il était au bureau de Sodiaal depuis 2010. Il a participé à tous les plans stratégiques et tous les projets de la coopérative. Lui aussi sera donc dans une continuité. Il veut mener son mandat sous trois aspects :

- La performance de la coopérative. Si la coopérative est performante, cela veut dire qu'il y a de la redistribution et donc de la rémunération pour nos éleveurs.
- La transition et son financement. Si nous voulons être référents de la filière laitière en France, nous devons être exemplaires sur la dimension de durabilité.
- Le collectif. Notre collectif compte près de 25 000 collaborateurs et éleveurs. C'est important pour répondre le mieux possible aux enjeux de demain. ■

Tanguy OUDOIRE

RÉFÉRENCE AGRO | 02/07/2024

BOURGOGNE DU SUD, COOPACA, EUREA ET PHILICOT SE PARTAGENT LES ACTIFS D'AVEAL

Le tribunal de Mâcon a validé, le 28 juin, la reprise des actifs d'Aveal par Bourgogne du Sud, Coopaca, Eurea et Philicot. Les quatre entreprises se partageront les sites, assurant la pérennité de l'activité et une partie de l'emploi, à compter du 1^{er} juillet 2024.

Le 28 juin, le tribunal de Mâcon a vali-

dé l'offre de reprise des actifs mobiliers, immobiliers et d'une partie du personnel d'Aveal (71), par Bourgogne du Sud (71), Coopaca (avec sa filiale négoce Guichard 03-71), Eurea (42) et l'entreprise Philicot (71), spécialisée dans la nutrition animale.

La coopérative Aveal, dirigée par Jean-Pierre Gillen, ainsi que ses filiales, avaient été placées en situation de redressement judiciaire en décembre 2023. L'entreprise sera liquidée. Le personnel au niveau du siège ne sera pas repris.

Répartition selon les territoires.

6 sites sont repris par Bourgogne du Sud, 7 par Coopaca, 2 par Eurea, et 2 par Philicot. L'opération prend effet au 1^{er} juillet 2024.

« Chaque structure apportera son expertise au bénéfice d'un projet commun afin de pérenniser l'activité des sites repris, des fonds de commerce et de maintenir une partie de l'activité salariée sur ces sites », indique les quatre structures dans un communiqué commun du 1^{er} juillet.

Bourgogne du Sud réalise un chiffre d'affaires de 410 M€, celui de Coopaca s'élève à 160 M€, 241 M€ pour Eurea.

Situé dans le territoire du Grand Charolais, Aveal a réalisé un chiffre d'affaires 32,9 M€ en 2022 avec 2500 agriculteurs autour de 3 activités : l'élevage, les cultures, la jardinerie. ■

Stéphanie AYRAULT

LA TRIBUNE | 03/07/2024

ADAPTATION CLIMATIQUE : LIMAGRAIN ATTEND LE FEU VERT DU CONSEIL EUROPÉEN POUR LES NOUVELLES TECHNIQUES GÉNOMIQUES

Le quatrième semencier mondial défend l'utilisation des NGT (Nouvelles techniques génomiques) qui, selon lui, pourraient lui faire gagner du temps dans la sélection variétale. Avec l'objectif de créer des plantes plus résistantes aux maladies ou aux effets du dérèglement climatique. Les députés européens ont d'ailleurs voté, en février, un assouplissement de la législation et ouvert la voie à ces techniques, et le Conseil européen doit encore se prononcer. Mais pour leurs détracteurs, les NGT sont de nouveaux OGM qui pourraient présenter des risques sanitaires et environnementaux.

« Les NGT représentent un enjeu de souveraineté et de sécurité alimentaire pour demain ». Sébastien Vidal, président de Limagrain, veut marquer les esprits. Le quatrième semencier mondial travaille sur ces nouvelles tech-

niques génomiques depuis 2017, mais il n'a pas le droit de mettre en culture et encore moins de vendre les variétés de céréales ou de légumes issues de cette recherche. Limagrain attend l'aval du Conseil européen qui doit encore se prononcer après le feu vert accordé par le Parlement européen, en février.

« Il faut environ dix ans pour créer une nouvelle variété de blé, capable de répondre aux attentes et aux besoins des agriculteurs, que ce soit pour faire face au stress hydrique ou aux différentes maladies par exemple. Avec ces technologies, nous pourrions gagner un à deux ans, ce qui est considérable. Et c'est d'autant plus essentiel que nous sommes dans une course contre la montre face au dérèglement climatique et à ses nombreuses conséquences. Les NGT nous redonnent de la vitesse », explique Sébastien Chauffaut, directeur général de Limagrain. »

Forte opposition des associations environnementales.

Selon lui, ces NGT seraient un dispositif de plus dans leur boîte à outils pour améliorer les semences de grandes cultures (maïs, tournesol, blé, colza...) et les semences potagères que le groupe commercialise partout dans le monde.

« Ces nouvelles technologies permettent, en fait, de cibler de manière chirurgicale, « comme aux ciseaux », les gènes et de couper, remplacer ou inactiver des morceaux d'ADN. Une technique qui permet d'être plus précis, sans pour autant ajouter de séquence étrangère à la plante contrairement aux OGM. Mais c'est aussi là tout le débat. »

Pour les détracteurs de ces NGT, ces applications peuvent être apparentées à de nouveaux OGM. Ils s'inquiètent des dérives liées à leur utilisation massive pour les semences. Dans un communiqué, Greenpeace France demande à ce que ces NGT n'échappent pas à la réglementation OGM. Elle rappelle qu'il s'agit de matériel génétique modifié, de manière « non naturelle », dans un but de lui donner une nouvelle propriété.

« C'est la technique utilisée qui engendre le risque d'erreurs génétiques, indépendamment de l'introduction ou non d'un gène étranger (...). Il est en réalité impossible d'évaluer aujourd'hui précisément les dangers liés à ces nouvelles techniques, qui peuvent avoir un impact sanitaire et environnemental », souligne l'organisation non gouvernementale internationale de protection de l'environnement. »

Selon elle, cultiver ces plantes génétiquement modifiées « menace la biodiversité et la pérennité de notre agriculture, en plus d'en favoriser l'industrialisation ». Les députés européens socialistes et Verts estiment, de leur

côté, que le principe de précaution serait bafoué et que le recul est insuffisant.

« Il faut faire de la pédagogie ».

Des discours que ne comprend pas Sébastien Vidal, président de Limagrain. « Il faut faire de la pédagogie. Notre crainte est que le politique s'empare du sujet et que nous manquions de courage et cédions aux sirènes de la peur. Si nous n'autorisons pas ces NGT, nous entraverons la croissance de l'Europe. Nos concurrents ne vont pas nous attendre, nous prenons du retard. Or nous sommes dans les starting-block », précise le dirigeant, également agriculteur dans la plaine de la Limagne. »

Dans un secteur hautement concurrentiel, Limagrain croit aux NGT et surtout à l'innovation et la recherche, au cœur de sa stratégie. Pour l'exercice actuel, sur le point de se clôturer, Limagrain a investi 315 millions d'euros dans la recherche et le développement. Une enveloppe financière qui a augmenté de 50% en 10 ans et représentait l'an dernier 16% du chiffre d'affaires global de l'entreprise. Soit « le même niveau d'investissement que des certains secteurs de pointe comme l'industrie pharmaceutique ou le numérique » souligne le groupe, qui dispose de plus de 100 centres de recherche répartis partout dans le monde.

Près de 2.200 salariés sont dédiés à la recherche, que ce soit des ingénieurs, des sélectionneurs, des agronomes, des biochimistes, des généticiens... Le centre de recherches de Chappes, dans le Puy-de-Dôme, analyse par exemple plusieurs millions d'échantillons par an.

Portefeuille de 6.000 variétés.

Un effort qui permet au semencier de sortir entre 250 et 300 nouvelles variétés par an, des variétés qui répondent aux grands enjeux du moment.

« Nous sommes face à plusieurs défis d'une complexité rare. D'abord l'augmentation de la démographie, il faut nourrir plus de personnes et donc produire plus avec de meilleurs rendements. Nous devons nous adapter aux effets du changement climatique, nos plantes doivent être résistantes au stress hydrique, aux maladies qui se développent avec le réchauffement... Et puis, notre agriculture doit intégrer les évolutions réglementaires, qui demandent de limiter les usages de produits phytosanitaires », liste Sébastien Vidal. »

Limagrain compte, aujourd'hui, 6.000 variétés dans son portefeuille afin de s'adapter aux différents besoins et attentes des agriculteurs partout dans le monde. ■

Emilie VALES